



Votre agence

AGENCE CLISSON
17 PL ST JACQUES
44190 CLISSON
Tél. : 0240540327

Votre contact

MARIOT PATRICE
Tél. : 06.30.50.21.88 (coût d'un appel local)
Email : patrice.mariot@groupama-loire-bretagne.fr

SIVU LA PETITE ENFANCE CLISSON
GRANDE RUE DE LA TRINITE
BP 19117
44191 CLISSON CEDEX

Vos références

Numéro client / identifiant internet : 12202954
Numéro du souscripteur : 04137806M
Numéro de devis : 128644005

**VILLASSUR - PLAN D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES
PROJET DE CONTRAT D'ASSURANCE**

CE PROJET DE CONTRAT EST ETABLI ENTRE

La Caisse Locale de
CLISSON ET SA VALLEE

et SIVU LA PETITE ENFANCE CLISSON
GRANDE RUE DE LA TRINITE
BP 19117
44191 CLISSON CEDEX

REFERENCES

Numéro du souscripteur	:	04137806M
Date de prise d'effet des garanties	:	01/01/2023
Date d'échéance	:	0101
Date de fin des garanties	:	31/12/2026
Fractionnement de paiement	:	Traditionnel
Préavis de résiliation	:	2 mois





N° souscripteur : 04137806

SOMMAIRE	
L'ENTITE A ASSURER.....	3
L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES.....	3
DEFENSE DES DROITS ET INTERETS.....	5
LA PROTECTION DU PATRIMOINE.....	6
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	10
LES ANTECEDENTS.....	11
LE DETAIL DE LA COTISATION.....	11
LES INFORMATIONS CLIENT.....	12
LES MENTIONS LEGALES.....	12
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	13
LA SIGNATURE DES PARTIES.....	14

GGEDITOIG2SVILLAPJ/7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire

Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75438 Paris CEDEX 09





N° souscripteur : 04137806

L'ENTITE A ASSURER

SIVU LA PETITE ENFANCE CLISSON

Représentée par : Le Président

Nature juridique : EPCI-SIVU

Entités Adhérentes

Date de création : 10/12/2004

Nom de l'entité
CLISSON

DONNEES GENERALES

Budget de fonctionnement : 709 116 €

Masse salariale : 619 408 €

Nombre d'habitants : 19 162 habitants

L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES

Les compétences et activités que vous avez déclarées :

Outre les attributions générales et compétences obligatoires définies par la loi sont exercées les compétences facultatives et activités suivantes :

AUTRE(S) COMPETENCE(S)

AUTRE COMPETENCE : CRECHE COLLECTIVE INTERCOMMUNALE
FONCTIONNEMENT DES SERVICES

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

RESPONSABILITE GENERALE ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : Sans sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des montants de garanties et des franchises		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garantie
GARANTIES DE BASE		
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT GENERAL	OUI	(1)
Objets et animaux confiés :	OUI	50 000 € par sinistre 50 000 € par an
GARANTIES SPECIFIQUES		
Dans la cadre exclusif des compétences et activités déclarées ci-avant, sont acquises les garanties suivantes		
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	OUI	(1)

GGEDITO/G2SVILLAP/J7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Solferino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09





N° souscripteur : 04137806

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 04137806

DEFENSE DES DROITS ET INTERETS

LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES :

Les compétences et activités que vous avez déclarées au titre de la garantie RESPONSABILITE GENERALE ci-avant.

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garanties
PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE		
INFORMATIONS JURIDIQUES COLLECTIVITE	OUI	(1)
PROTECTION JURIDIQUE	OUI	BAREME 1 (1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS		
INFORMATIONS JURIDIQUES AGENTS - ELUS	OUI	(1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS	OUI	BAREME 1 (1)

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDT0/G2SVILLAP/J7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9
groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Soléno - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09

223
223 223
Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



N° souscripteur : 04137806

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES

LES BIENS A ASSURER

CRECHE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
CRECHE ESPLANADE DE KLETTGAU 44190 CLISSON	T1	Propriétaire occupant	460 m2	-	inclus

T1 : Bâtiments ordinaires, administratif et bureaux

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à **5 000 000 euros non indexés** quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).

GGEDITO/G2SVILLAP/J7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09

**0 223
223 223**
Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



N° souscripteur : 04137806

Site 1 - CRECHE

Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : **250 euros**
 sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie
 A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021

DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	(1)
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	(1)
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	(1)
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	(1)
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 60 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAP/J7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
 Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09

0 223
223 223
 Coût d'un appel local
 ou gratuit selon
 votre abonnement



N° souscripteur : 04137806

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Génie civil industriel	Non	-
Génie civil ouvrage d'art	Non	-
Génie civil VRD	Non	-
Mobilier urbain	Non	-
Bâtiment(s) de structure vulnérable	Non	-
Pertes financières		
Pertes de recette - Indemnités journalières	Non	-
Pertes d'exploitation	Non	-
Frais supplémentaires	Non	-
Extension fermeture administrative	Non	-
Effondrement de bâtiments	Non	-
Autres évènements Hors Catastrophe Naturelle	Non	-
Autres dommages non désignés	Non	-
Multirisque informatique	Oui	10 000 €
Bris de machine(s)	Non	-
Marchandises réfrigérées	Non	-
Marchandises et matériels transportés		
Marchandises ou mobiliers non fragiles	Non	-
Marchandises ou mobiliers fragiles	Non	-

GGEDJTO/G2SVILLAP/J/7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Solferino - CS61209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances
et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09

0 223
223 223
Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



N° souscripteur : 04137806

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 250 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Tous dommages matériels		
Matériels vidéo - Matériels photo	Non	-
Matériels son et lumières	Non	-
Chapiteaux - structures légères	Non	-
Autres biens non fragiles	Non	-
Multirisque exposition		
Objets fragiles	Non	-
Objets non fragiles	Non	-
Extension biens de valeur	Non	-
Multirisque instrument(s) de musique		
Instruments fragiles	Non	-
Instruments non fragiles	Non	-
Pertes de loyers	Non	-
Eolienne(s)	Non	-
Multirisque PPV	Non	-

GGEDITO/GZSVILLAPJ7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Solferino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 353 944 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances
et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09

0 223
223 223
Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



N° souscripteur : 04137806

LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

DEFENSE DES DROITS ET INTERETS

Clause 71 - Information Juridique

Vous bénéficiez d'une prestation Informations Juridiques Téléphoniques assurée par **votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles GROUPAMA.**

Vos demandes d'information ou de prestation pourront nous être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 02 98 85 74 50,
- soit par courrier électronique : protection-juridique@groupama-loire-bretagne.fr.

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

Clause 72 - Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus assurée par **votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles GROUPAMA.**

Vos demandes d'information ou de prestation pourront nous être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 02 98 85 74 50,
- soit par courrier électronique : protection-juridique@groupama-loire-bretagne.fr.

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

Clause 73 - Protection Juridique

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Juridique assurée par **votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles GROUPAMA.**

Vos demandes d'information ou de prestation pourront nous être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 02 98 85 74 50,
- soit par courrier électronique : protection-juridique@groupama-loire-bretagne.fr.

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

CLAUSES APPLICABLES AUX SITES ASSURES

Clause 120 - Extincteurs mobiles contrôlés

Le(s) bâtiment(s) désigné(s) aux Conditions Personnelles est (sont) doté(s) d'une installation d'extincteurs mobiles mise en place par un installateur certifié dans ce domaine.

L'installateur doit délivrer à l'Assuré un certificat de conformité, l'Assuré devant transmettre une copie de ce document à l'Assureur.

L'installation fait l'objet d'une vérification annuelle par un installateur certifié ou par un organisme de vérification agréé dans ce domaine. L'Assuré donne copie du compte rendu de chaque vérification à l'Assureur.

L'Assuré s'engage à maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement :

- en se conformant aux consignes d'utilisation et de maintenance établies par l'installateur,
- en remédiant aux défauts signalés dans les comptes rendus de vérification annuelle.

Site	Clauses appliquées
CRECHE	120

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE CRECHE

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).

Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

GGEDITO/G2SVILLAP/J7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

groupama.fr
Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes, Entreprise régie par le code des assurances
et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09

0 223
223 223
Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



N° souscripteur : 04137806

LES ANTECEDENTS

Le Proposant a-t-il déjà été assuré au cours des 3 dernières années ? Oui

Type	Nombre de sinistre(s)	Coût total	Année
Dommages aux biens	1	674 €	2020

LE DETAIL DE LA COTISATION

La cotisation annuelle est de 1218,52 € HT, soit 1 362,31 € TTC

Détail de votre cotisation prévisionnelle :

	Cotisation HT (euros)	Cotisation TTC (euros)
Assurance des responsabilités	246,58 €	268,77 €
Défense des droits et intérêts	591,66 €	670,94 €
Protection du patrimoine	337,13 €	369,66 €
Catastrophes Naturelles	39,84 €	43,43 €
Attentats	3,31 €	3,61 €
Fonds de garantie Attentats	-	5,90 €

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : Traditionnel

Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.

Le tarif mentionné est garanti pendant un délai de 2 mois si les renseignements fournis sont exacts et non modifiés lors de la souscription du contrat.

GGEDITOIG2SVILLAP/J7-12-2022



Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
 Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9
groupama.fr

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09



N° souscripteur : 04137806

LES INFORMATIONS CLIENT**Protection des données personnelles**

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales ou notice d'information de votre contrat. Ces informations sont conservées, au maximum, le temps de la relation contractuelle, et jusqu'à expiration des délais de prescriptions légaux.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à vos informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse portée au présent document) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr. Conformément à la réglementation, nous vous informons que vous pouvez refuser de faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, en vous inscrivant, gratuitement, sur la liste d'opposition nationale au démarchage téléphonique (Bloctel); toutefois, cette inscription ne fait pas obstacle à l'utilisation de vos coordonnées téléphoniques dans le cadre de nos relations contractuelles.

Traitement des réclamations

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative au contrat d'assurance, l'Assuré peut s'adresser à son interlocuteur habituel ou au siège de la Caisse régionale, dont les coordonnées figurent au présent contrat. Si cette première réponse ne le satisfait pas, la réclamation peut être adressée au Service 'réclamations' au siège de la Caisse régionale.

La Caisse régionale s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. La réponse définitive à la réclamation sera apportée dans un délai de traitement de deux mois au plus. En cas de circonstances particulières nécessitant un délai plus long, l'Assuré en sera informé.

En dernier lieu, sous réserve d'avoir épuisé toutes les voies de recours exposées ci-dessus, l'Assuré pourra saisir la Médiation de l'Assurance sur le site www.mediation-assurance.org ou par courrier (Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09).

Si l'avis de la Médiation de l'Assurance ne le satisfait pas, il peut éventuellement saisir la justice.

LES MENTIONS LEGALES

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama
Siège social : 8-10, rue d'Astorg
75383 PARIS Cedex 08
343.115.135 RCS PARIS.

Entreprises régies par le Code des assurances

Substitution du réassureur :
Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

L'autorité de contrôle de l'Assureur

L'organisme chargé du contrôle des activités de l'Assureur est « l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » (ACPR).





N° souscripteur : 04137806

LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent projet de contrat est élaboré sur la base des informations déclarées par le souscripteur à assurer.

Ce projet de contrat est complété par les documents indiqués ci-dessous, qui y sont joints :

- Dispositions Générales - Référence Imprimeur : 3350-233404 Modèle : NOCP04 Millésime : avr-21
- Fascicule « Responsabilité Générale ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE » - Référence Imprimeur : 3350-233413 Modèle : NOCP03 Millésime : oct-20
- Fascicule « La défense des droits et des intérêts » - Référence Imprimeur : 3350-233410 Modèle : NOCP02 Millésime : oct-19
- Fascicule « La protection du patrimoine » - Référence Imprimeur : 3350-233406 Modèle : NOCP04 Millésime : avr-21
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Référence Imprimeur : 3350-233415R Modèle : TNOCP04 Millésime : jan-22
- Convention Spéciale « Cybersécurité » - Référence Imprimeur : 3350-93510 Millésime : jan-22

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent projet de contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat VILLASSUR, plan d'assurance des Collectivités Publiques, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale





N° souscripteur : 04137806

LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),

- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),

- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),

- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

Le contrat sera conclu à compter du 01/01/2023 au 31/12/2026. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Rennes
Le 07/12/2022

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la
Caisse Locale, le Directeur Général

Pour l'Entité à assurer :

(nom, prénom et signature du représentant
légal précédée de la mention "bon pour
accord")

Date : 30/12/2022

Protéis - Menu Séverine

"Bon pour accord"



Le Directeur Général,



Nicolas NAFTALSKI

